

Vous avez sans doute suivi l'actualité dans la presse locale (France 3 Limousin, La Montagne... et même bientôt France 5) concernant la « pollution » du captage de Drouillat.

Ces reportages font suite à la diffusion d'une étude de l'Université de Limoges datant de 2021 dont nous n'avons pas été destinataires, intitulée : *Problématique des petits captages d'AEP vis-à-vis de leur agressivité et de leurs fortes valeurs en teneur en aluminium dissous dans les zones de moyenne montagne de l'Ouest du Massif Central*. (Pour ceux que cela intéresse, vous pouvez retrouver ce document sur le site internet de la commune dans l'onglet communication, rubrique documentation). Qu'est-ce qu'on y apprend ?

1) Que nous ne sommes pas les seuls concernés par ce sujet. L'étude a été menée sur plusieurs captages sur les communes de Peyrelevade (Drouillat et Geneyte), Saint-Sulpice-les-Bois, Meymac, Bonnefond, Lestard et Tarnac. En réalité, même si le captage de Drouillat est de loin le plus atteint, toutes les communes du Plateau sont plus ou moins concernées par le sujet.

2) Qu'il y a un lien entre la valeur du pH du sol et la présence d'aluminium dans l'eau. En gros, l'aluminium qui est présent à l'état naturel dans le sol devient mobile quand le pH du sol baisse. Sur la commune en général, le pH du sol et de l'eau est en moyenne de 5,5. Dans des conditions normales, il est plus proche de 5 sur le site de Drouillat.

Cette étude montre que le pH eau des sols de l'environnement des captages, dans les conditions géologiques locales naturelles défavorables, n'a besoin de diminuer que de seulement 0,5 unité pH pour augmenter considérablement la teneur en aluminium échangeable des sols et entraîner une présence importante de cet élément dans les eaux captées et destinées à la consommation humaine.

3) Qu'en plus des conditions naturelles, des facteurs extérieurs ont un impact sur le taux d'aluminium à savoir : la pluviométrie (la concentration d'aluminium est toujours plus forte en sortie d'hiver) et l'exploitation forestière sur le bassin versant du captage avec des coupes qui ont mis le sol à nu et fragilisé sa structure, le laissant ainsi vulnérable aux phénomènes d'érosion et de lessivage.

4) Que l'aluminium est sans doute responsable de maladie neuro-dégénératives et qu'il est toxique pour l'homme au-delà d'une certaine dose. Si l'eau potable distribuée ne dépasse pas la valeur de qualité de 200 µg/l (contre 600 et 1800 à Drouillat ces 2 dernières années), l'eau de boisson ne correspond qu'à moins de 3% de la dose d'aluminium hebdomadaire ingérée. Tout le reste provient principalement de l'alimentation (augmentation de la teneur avec les additifs et les emballages), des médicaments et des produits cosmétiques...

Même si nous subissons cette situation, il faut reconnaître que la commune n'est pas exsangue de tout reproche puisque ce captage n'a pas été protégé comme le veut la réglementation. Suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) que nous avons réalisé en 2002, il était préconisé de supprimer ce captage (comme ceux des villages du Rat, Neuvialle, Giat, Comps, Servières et Grand-Billoux) pour l'interconnecter sur le réseau de Malsagne ou du bourg.

Nous avons supprimé ceux de Grand-Billoux, Servières et Comps en profitant par 2 fois des travaux d'enfouissement de lignes HTA. Les autres captages sont restés en l'état. Étant situé en milieu forestier, nous n'aurions jamais pu imaginer que le captage de Drouillat puisse être sujet à quelconque type de « pollution ».

Vingt ans après, le nouveau schéma directeur d'AEP actuellement en cours d'élaboration se déroule dans un contexte où le changement climatique est pris en compte et où la rareté de la ressource en eau est une réalité... nous n'avons pas encore les conclusions de cette étude mais il apparaît évident qu'à l'avenir nous devons conserver toutes nos ressources et les protéger en élargissant les périmètres de protection à l'échelle des bassins versants.

La situation est préoccupante en premier lieu pour les habitants du village qui subissent les contraintes, mais aussi pour la commune et pour la ressource en eau de toutes les communes du Plateau de Millevalches.



INFORMATIONS

ÉTAT CIVIL DE NOVEMBRE

Naissances :

-de **Leeroy et Soën**, nés le 17 octobre à Clermont-Ferrand, fils de Jessica et Damien MACK, petits-fils de Joëlle MEYRIGNAC et Michel INOCENTIO domiciliés à Malsagne

Décès :

-de **Paulette LAMAND**, le 8 novembre à Bort-les-Orgues, à l'âge de 99 ans, domiciliée 29 route du Rat

Pour toute demande de publication, merci de vous rapprocher de la mairie par téléphone ou par mail.

RADAR PÉDAGOGIQUE



Les travaux d'aménagement de sécurité de la traversée du village de Vinzan étant terminés, le radar pédagogique mobile est installé dans la Rue du Limousin, dans un premier temps.

« CUEILLETTE ANTHROPOLOGIQUE »

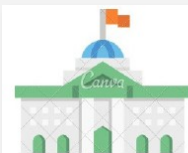


HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

De décembre 2023 à mars 2024, un panel d'habitants répondra à une démarche participative originale organisée par Haute-Corrèze Communauté : « la cueillette anthropologique ». De quoi s'agit-il ? Les personnes désignées répondront à un entretien dans le but de recueillir les besoins et éléments sur un sujet d'intérêt général sur notre territoire.

SERVICES COMMUNAUX

Services techniques
Urgences uniquement
(services des eaux,
sécurité, biens publics)
06.35.18.95.25



Secrétariat de mairie
Du lundi au jeudi
8h30-12h30 / 13h30-17h30
Vendredi 8h30-12h30
05.55.94.73.13



Passeport & CNI
Vendredi
14h-17h30
sur rdv
uniquement

DÉCHETTERIE DES ALLUCHATS



Réouverture les samedis
matin de 9h à 11h45.
Les Alluchats
23 340 FAUX LA
MONTAGNE

GESTION DES DÉCHETS : HCC

En 2024, Haute-Corrèze Communauté vous aide à trier vos biodéchets !

Distribution de composteurs en bois
à disposer dans votre jardin,
offert avec une formation d'une heure*

déchets de cuisine
(épluchures, restes
alimentaires)

déchets verts
du jardin

Mise en place de composteurs partagés
dans les coeurs de bourgs du territoire*
à partir du printemps 2024.



3 raisons de trier ses biodéchets

- réduire le volume et donc le coût de traitement des ordures ménagères
- diminuer la pollution liée à l'incinération des ordures ménagères
- obtenir du compost gratuit et de qualité



RAPPEL : pour le tri de vos autres déchets recyclables, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition en mairie.

*dates et lieux régulièrement mis à jour sur le portail de territoire <https://hautecorrezecommunauté.fr/>

Plus d'infos :

Marilou Angénieux, cheffe de projet tri et prévention
Haute-Corrèze Communauté
07.63.04.38.59
mangenieux@hautecorrezecommunauté.fr

DÉNEIGEMENT

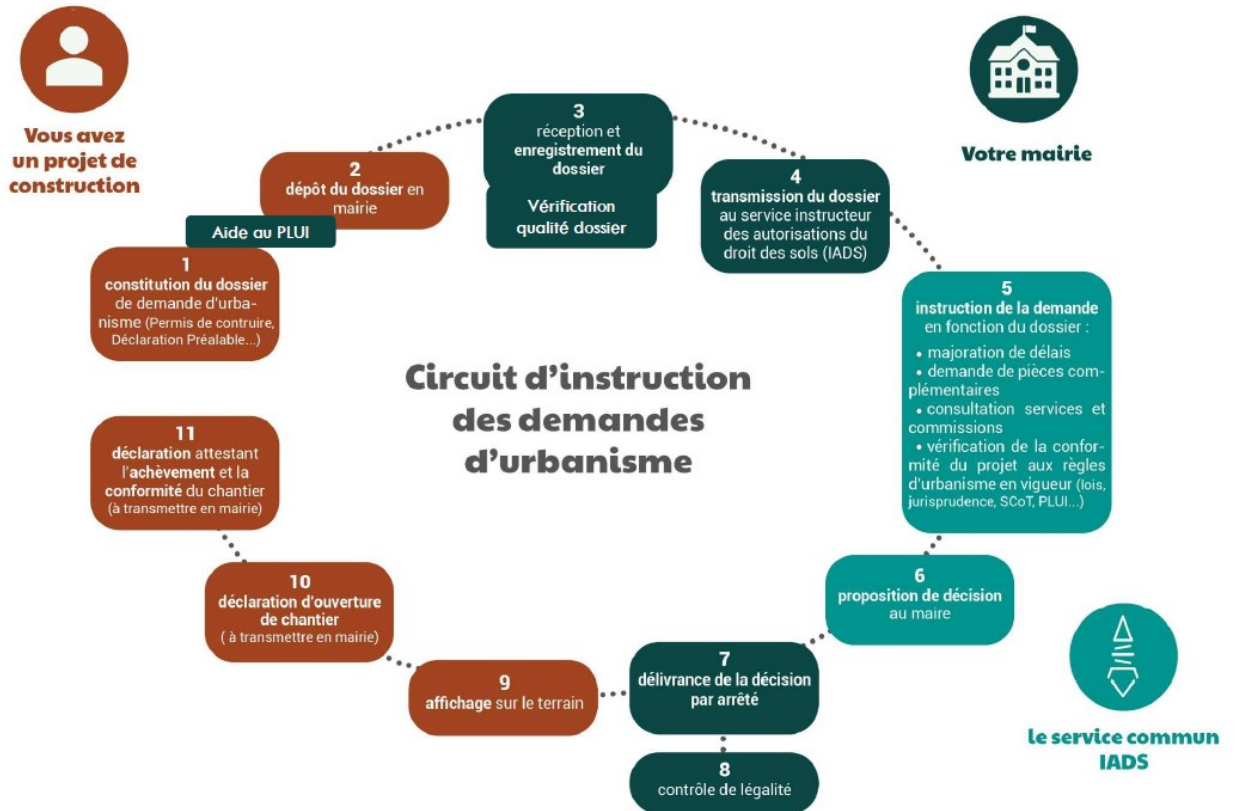
Si vous vous trouvez dans l'incapacité de déneiger l'accès à votre maison, n'hésitez pas à solliciter la mairie au 05.55.94.73.13, un employé du service technique viendra à votre domicile dès que possible.



CHATS ERRANTS

La commune a depuis peu signé une convention avec l'association Arist'O Chats, dans le but de mieux gérer les chats errants et de les protéger. Ainsi à partir du 1er janvier, si vous identifiez des chats errants, prenez contact avec la mairie.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME



JE SOUHAITE EFFECTUER DES TRAVAUX



Poser une clôture, installer une fenêtre de toit ou une piscine... la plupart de ces travaux peuvent être soumis à autorisations. Il est important de vous renseigner en mairie pour suivre la réglementation en vigueur avant de commencer votre chantier.

Comment faire ma demande ?

Quelle autorisation demander ?

3 extension / aménagement de combles

≤ 40m² : déclaration préalable**
> 40m² : permis de construire**

je me renseigne sur les règles d'urbanisme applicables chez moi

- auprès de la commune du lieu des travaux
- sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté (www.hautecorreze.fr)

je retire ou télécharge mon dossier

- auprès de la commune
- sur le site internet Service Public (www.service-public.fr)

je dépose le dossier renseigné en main propre ou par courrier à la mairie de la commune du lieu des travaux

instruction de ma demande : le service urbanisme de ma commune ou de Haute-Corrèze Communauté instruit mon dossier en fonction du code de l'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

je reçois ma réponse : à compter de la réception du dossier complet, le délai d'instruction est de :

- 1 mois pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif
- 2 mois pour un certificat d'urbanisme opérationnel, un permis de construire maison individuelle ou un permis de démolir
- 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire

Ces délais peuvent être majorés ou prolongés selon la nécessité de consultation de services extérieurs : ABF, SDIS, CDPENAF, etc.

j'affiche l'autorisation de travaux : sur le terrain, de manière visible pendant une période continue de 2 mois minimum et durant toute la durée du chantier. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.

11 terrasse non couverte
sans surélévation : aucune formalité
surélevée ≤ 5m² : aucune formalité
surélevée ≤ 40m² : déclaration préalable**
surélevée > 40m² : permis de construire

12 annexes (abri de jardin, appentis, garage...)
≤ 5m² : aucune formalité
≤ 20m² : déclaration préalable
> 20m² : permis de construire
surélevée > 40m² : permis de construire

10 coupe ou abattage d'arbre
déclaration préalable si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLUI ou site classé/inscrit

1 portail et clôture
déclaration préalable

13 démolition d'une construction
permis de démolir

2 véranda / terrasse couverte
≤ 5m² : aucune formalité*
≤ 40m² : déclaration préalable**
> 40m² : permis de construire**

4 toiture
déclaration préalable

5 création d'une fenêtre de toit, lucarne
déclaration préalable (sans création de surface plancher)

6 panneaux photovoltaïques
déclaration préalable

8 fenêtre ou porte-fenêtre
déclaration préalable

9 piscine
non couverte/couverte ≤ 1,80m : bassin ≤ 10m² : aucune formalité*
bassin ≤ 100m² : déclaration préalable
bassin > 100m² : permis de construire
couverte > 1,80m² : permis de construire

7 ravalement de façade
déclaration préalable

i Vous rénovez votre logement ? Des aides existent ! Contactez :



* Sauf périmètre de monuments historiques : contacter la mairie
** Sauf hors zone urbanisée U du PLUI

SOINS ÉNERGÉTIQUES

NOUVEAU !

Lucie GONET propose des soins énergétiques (Reiki Usui, guérison de l'âme), pour plus d'infos voici sa carte :

Lucie Gonet AE
Soins énergétiques

☎ 06.64.28.15.96
✉ gonetlucie@msn.com
📍 Peyrelevade
🌐 Page Facebook : Lucie Gonet (Educ. Sportif)

Soins Reiki Usui
Soins guérison de l'âme



PLANNING FAMILIAL

Lieu d'accueil et d'écoute, bibliothèque féministe

Planning familial - Maison des Associations, 2 côte de Vinzan, Peyrelevade
07.87.83.22.49

Prochaines permanences : 6 décembre, 3 janvier et 7 février de 15h à 20h.

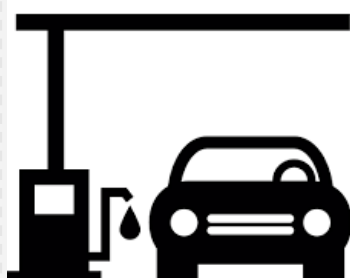
STATION SERVICE COMMUNALE

Cartes pros :

Il est possible pour les entreprises de demander en mairie une carte pro pour la distribution de carburants à la station (SP95 E10 & Gazole).

Pour cela, merci de bien vouloir fournir de votre numéro de SIRET et de votre RIB, directement en mairie ou par mail.

Paiement par prélèvement mensuel uniquement (pas de chèque). Caution de 20€ en cas de perte de la carte.



Station-service communale

Mairie de Peyrelevade
05.55.94.73.13
mairie@peyrelevade.fr



LES PTITS BOUTS

Vides ton placard !
Gratifieria



Au programme ce mois-ci :

-mardi 12 décembre (9h30-12h 15h30-18h30) : **Vides ton placard !** Gratifieria (vêtements, jeux, puériculture ...)

-jeudi 14 décembre (10h-12h) : **Atelier éveil et signes**, pour accompagner bébé au quotidien, pour enrichir le lien parents-enfants

Infos et inscriptions :

Les P'tits Bouts
Maison des Associations—2 Côte de Vinzan
06.18.65.15.48 ou contact@lesptitsbouts19.fr

BRAVO AUX CHAMPIONS !

"Le 18 novembre s'est déroulé le tournoi des Orgues à Bort.

Deux judokas de Peyrelevade se sont distingués : Philip ADEMOSU en remportant la première place et Jean-Hugo BOIVERT qui se place deuxième.

Jean-Hugo ayant également participé au tournoi d'Argentat du 25 novembre et s'est classé 3ème.

Bravo à nos deux champions !"



À LOUER



APPARTEMENT F3 À LOUER
Non meublé
Route du Rat - Peyrelevade
330€/mois

Situé au 2ème étage, surface estimée de 80m2 comprenant : 2 chambres, 1 salle de bain avec baignoire, 1 WC indépendant, 1 cuisine et 1 séjour -salle à manger, 1 cave et 1 garage
Chauffage électrique - Petit jardin commun avec le locataire du 1er étage

Pour plus d'informations contacter Mme Fournet au 06.33.16.01.58

TESTEZ VOS CAPACITÉS !

« Cher(e)s toutes et tous de 58 ans et plus,
Parce que la santé, c'est surtout une affaire de prévention, nous vous invitons à télécharger l'application mobile ICOPE MONITOR et à répondre au questionnaire santé qui est celui de l'Organisation Mondiale de la Santé !

Des professionnels de la santé de votre territoire, en proximité sont les porteurs de ce projet !

Chaque test est lu et analysé à distance par une infirmière avec pour unique objectif : vous proposer si nécessaire des actions santé de proximité !

Nous croyons fermement que la prévention est la clé d'une vie saine et épanouissante, et NOUS AVONS BESOIN DE VOUS pour participer à cette aventure !

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 0679933420. »

A PARTIR DE 58 ANS
FAITES LE TEST
BÉNÉFICIEZ D'UN PARCOURS DE SOIN PERSONNALISÉ SELON VOS RÉSULTATS

ICOPE

10 MIN TOUS LES 6 MOIS POUR TESTER SES CAPACITÉS

Logos: CPTS Confluence, CPTS NORD-EST 87, Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Agence Régionale de Santé Occitanie

RECENSEMENT CITOYEN

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16e anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen. Après avoir été recensé : une attestation de recensement est délivrée par votre mairie, elle est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France. Par la suite vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC), indispensable pour passer tout concours ou examen. Par ailleurs vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Besoin d'aide
pour vos démarches administratives ?

Venez dans votre France services
france-services.gouv.fr

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

APPLICATION INTRAMUROS

Peyrelevalade est sur
IntraMuros

Google Play | App Store

Retrouvez l'actualité de votre commune et plus largement sur votre territoire en téléchargeant l'application IntraMuros sur smartphone et tablette.



Nouvel outil en service : fonctionnalité de signalement géolocalisé (voirie, déchets, éclairage public ...).

